

Éléments institutionnels, l'emploi du temps ...

Les horaires journaliers	respecte les horaires journaliers de l'école
	est harmonisé avec celui des autres classes (utilisation des salles spécifiques, décroisement, échanges de service, ...)
Les domaines disciplinaires	présente tous les domaines disciplinaires et seulement les domaines disciplinaires (accueil, rituels, ...)
	respecte les volumes horaires annuels ou hebdomadaires prévus par les programmes pour chaque domaine
	mentionne les domaines disciplinaires et les sous domaines (Ex. pour le Français : langage oral, lecture et compréhension, écriture, étude la langue, culture littéraire et artistique)
	mentionne le domaine (EPS) et non le lieu (ex. gymnase)
	mentionne les éléments transversaux dans le cadre d'un projet interdisciplinaire.
Organisation des récréations	précise la durée de la récréation
	prévoit la récréation qui marque une coupure dans la demi-journée
	prévoit un temps de rupture en classe s'il n'y a pas de récréation l'après midi
APC	mentionne les heures d'APC
	précise les axes concernés : - aide aux apprentissages - méthodologie - actions en lien avec le projet d'école
Communication	est affiché dans la classe
	est communiqué aux familles

Eléments pédagogiques, l'emploi du temps ...

Année scolaire	évolue sur l'année en fonction des projets, des programmations, des progressions...avec le souci d'équilibre des domaines d'une période à l'autre et du respect des volumes horaires préconisés.
Rythme de la semaine	prend en compte les capacités d'attention réduites du lundi matin et du vendredi après-midi
	propose les différents domaines disciplinaires indifféremment le matin ou l'après-midi
Rythme de la journée	tient compte des pics de vigilance pour proposer les différentes formes de sollicitations des élèves (découverte, structuration, mémorisation, entraînement, ...)
	respecte une alternance des domaines et des modalités de travail.
	adapte la durée des séances au domaine d'activité ou au type de sollicitation des élèves.
Organisation des activités	mentionne les décloisonnements, les intervenants extérieurs, les prises en charge du Rased, ...
EPS	propose au moins deux plages par semaine sur des jours non consécutifs.
	propose une durée suffisante pour assurer une pratique physique avec un réel apprentissage.
Calcul mental	propose une plage de travail quotidienne, non spécifiquement adossée à la séance de mathématiques
Allemand	propose une plage de travail quotidienne à durée variable (apprentissage ou entraînement)
Projet interdisciplinaire	mentionne les plages de travail, les domaines disciplinaires et transversaux liés au développement du projet interdisciplinaire sur la semaine ou la période concernée.

Document de travail réalisé à partir de :

- Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4) B.O. spécial N°10 19/11/2015
- Préconisations sur la conception de l'emploi du temps – Groupe départemental Rythmes scolaires CPC67 Juin 2016



[RETOUR](#)